SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Région BRETAGNE

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## SIGNATURE DE LA CONVENTION
## DU FONDS EUROPÉEN DES AFFAIRES MARITIMES, DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE 2021-2027

Saint-Brieuc, le 21/12/2022

**Le secrétaire d'Etat chargé de la Mer, Hervé Berville, et le président de la Région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, ont signé la convention du Fonds européen des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (FEAMPA) pour le période 2021-2027 ce mercredi à Saint-Brieuc.**

Après un travail approfondi entre l'État, les Régions de France et la Commission européenne pour définir le programme national du Fonds européen des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (FEAMPA) de la France, **le secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la Mer, et le président de la Région Bretagne ont signé la convention qui désigne officiellement la Région comme organisme intermédiaire chargé de mettre en œuvre le volet du FEAMPA pour la Bretagne.** Cette nouvelle étape permet à la collectivité de poursuivre la mise en œuvre des dispositifs de soutien en l'autorisant à attribuer les aides aux acteurs de la filière.

Le FEAMPA est l'outil financier d'accompagnement de la politique commune des pêches (PCP) et contribue à la souveraineté alimentaire de l'Union européenne et de la France tout en assurant la protection des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que le développement des territoires, de l'emploi et des filières de la pêche et de l'aquaculture.

Il vise ainsi quatre priorités :

- **favoriser une pêche durable** et la restauration et la conservation des ressources biologiques aquatiques ;
- **encourager les activités aquacoles durables** ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- **permettre une économie bleue durable** et favoriser le développement des communautés de pêche et d'aquaculture ;
- **renforcer la gouvernance internationale des océans** et faire en sorte que les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable.

Le FEAMPA, dont **la période de mise en œuvre s'étend jusqu'en 2027**, prend la suite du Fonds européen des affaires maritimes et de la pêche (FEAMP).

La mise en œuvre du fonds est partagée entre l'État, qui dispose de 43% de l'enveloppe, et les régions qui en gèrent 57%, pour un total de 568 M€.

**L'enveloppe FEAMPA de la Région Bretagne s'élève à 58,3 M€, en hausse de 4% par rapport à la programmation précédente, auxquels il faut ajouter 28 M€ de contreparties nationales, soit un total de 86 M€.**

**Hervé Berville se félicite de la signature de la convention FEAMPA entre l'Etat et la Région Bretagne**. Il attache une grande importance à ce que le fonds soit rapidement opérationnel et bénéficie à l'ensemble de la filière pêche et aquaculture. Cette signature marque une étape importante dans la mise en œuvre du FEAMPA puisque la Région Bretagne peut désormais engager les subventions pour les bénéficiaires du FEAMPA. Hervé Berville souligne l'implication de la Région Bretagne dans l'élaboration du programme national et dans sa mise en œuvre.

**Loïg Chesnais-Girard, quant à lui, salue ce travail collectif** qui permet de penser les bateaux de pêche de demain, réduire le carbone dans la pêche et la conchyliculture et investir dans l'ensemble de la filière pour préparer l'avenir. Cette filière et ses emplois sont au service de la souveraineté alimentaire de la France et de l'Europe.


## Contacts presse
## Service presse de Hervé Berville,
## Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer

Tél : 06 09 91 33 03

Mél : presse.mer@pm.gouv.fr

## Service presse de la Région Bretagne

Tél : 02 99 27 13 54

Mél : presse@bretagne.bzh